

# AVIS D'APPEL PUBIC A LA CONCURRENCE A.A.P.C.

# Section I: POUVOIR ADJUDICATEUR

## 1) Nom, Adresses et Points de contact

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire Place du Dr J. Huyghues des Etages - BP 123 58206 Cosne-Cours-sur-Loire Cedex ☎ 03 86 26 50 00 - 墨 03 86 26 50 16

E-Mail: cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2) <u>Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s)</u>: Collectivité Territoriale

#### Section II: OBJET DU MARCHE

#### 1) Description

## Objet du marché:

TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – HAMEAUX VILLECHAUD ET VILLEPREVOIR

# Type de marché : 🖾 Travaux

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
45232410-9 : Travaux	45232431-2 : Station de pompage des eaux résiduaires
d'assainissement	45232411-6: Travaux de construction de canalisation
	d'eaux usées

### Décomposition en tranches

Les travaux sont divisés en tranches :

✓ Tranche Ferme : secteur de Villechaud-sud

✓ Tranche Optionnelle n°1 : secteur de Villeprevoir

Tranche	Secteur	Principales caractéristiques des travaux
Tranche Ferme	Villechaud-Sud	Fourniture et pose de 2055 ml de collecteur DN200 Fonte pour 72
		regards de visite;
		Fourniture et pose de 635 ml de canalisation de branchement
		DN150 Fonte pour 115 boîtes de branchements en PVC DN315;
		Création de 2 postes de refoulement « PR Route des Millots »,
		« PR Chemin de la Rue » ;
		Fourniture et pose de 450 ml conduite de refoulement en PEHD
		PN10 (DN90; DN75).

Tranche	Secteur	Principales caractéristiques des travaux
Tranche Optionnelle n°1	Villeprevoir	Fourniture et pose de 1790 ml de collecteur DN200 Fonte pour 76 regards de visite; Fourniture et pose de 320 ml de canalisation de branchement DN150 Fonte pour 76 boîtes de branchements en PVC DN315; Création d'un poste de refoulement « PR Chemin de la Caboue »; Fourniture et pose de 305 ml conduite de refoulement en PEHD PN10 (DN75).

Ce marché fait appel à l'option Clauses Sociales d'Insertion du CCAG Travaux en vigueur au moment de la notification du marché. Le Maître d'Ouvrage souhaite participer à l'effort national afin de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage. L'action d'insertion sera déployée sur la base de la présentation faite à l'Acte d'Engagement et sera assujetti à l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique.

## Décomposition en lots

Conformément aux articles L.2113-11 et R.213-1 à 3 du Code de la Commande Publique, le motif de non-allotissement est le suivant : les travaux ne sont pas allotis car l'exécution des prestations pourrait être rendue techniquement difficile, financièrement plus coûteuse et sur le plan juridique en termes de responsabilité. De plus, il s'agit d'une unité opérationnelle qui se doit être fonctionnelle.

#### Variantes

Les candidats doivent répondre à la solution de base définie dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Ils peuvent proposer au maximum une <u>seule variante</u>.

L'entreprise pourra présenter une variante de la solution de base uniquement sur la nature des canalisations gravitaires : <u>DN150 et DN200 Grès</u> – et / ou sur les conditions d'exécution (matériaux et conditions de rabattement de nappe par exemple).

#### **Options obligatoires**

Il n'est pas prévu d'options.

#### 2) Visite du site des travaux

Aucune visite de site ne sera organisée. Il appartient au candidat de reconnaître librement le tracé des futures canalisations.

#### 3) Durée du marché ou délai d'exécution

### Délai de préparation de chantier

Le délai de préparation est de 2 mois pour chaque tranche.

## Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux est laissé à l'initiative des candidats qui doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

#### Délai d'affermissement de la tranche optionnelle

L'affermissement de la tranche optionnelle n°1 interviendra, par décision du Pouvoir Adjudicateur, notifié par Ordre de service au plus tard 18 mois à partir de l'ordre de service d'exécution des travaux de la tranche ferme.

# Section III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

## 1) Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- > Sur les ressources propres de la commune
- Par crédit ouvert au budget, paiement par virement administratif, à compter de la réception de la facture, dans un délai de 30 jours

## 2) Conditions de participation/ Critères de sélection des candidatures

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Ne seront pas admises par le pouvoir adjudicateur :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles L 2141-1 et suivants et R 2143-6 et suivants du code de la commande publique et qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au chapitre justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats sous réserve des articles R 2144-1 et suivants du code de la commande publique,
- Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques, professionnelles (moyens et références du candidat) et financières suffisantes par rapport à la nature et à l'objet de l'opération. En cas de pièces manquantes, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de régulariser les candidatures incomplètes dans un délai déterminé.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée, conformément et suivant les dispositions de l'article 55-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Conformément à l'article 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le pouvoir adjudicateur pourra exiger le remplacement :

- d'un cotraitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre cotraitant ;
- d'un sous-traitant présenté au dépôt de l'offre à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion par un autre sous-traitant ;

dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le soumissionnaire (mandataire ou candidat individuel), sous peine d'exclusion de la procédure.

Préalablement le pouvoir adjudicateur vérifiera la conformité de l'ensemble des renseignements et documents demandés ci-dessus.

Les candidats devront obligatoirement remettre les pièces administratives demandées dans le cahier des charges. En cas de non présentation de l'une de ces pièces, le candidat devra la produire ou la compléter dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande par le représentant du pouvoir adjudicateur.

La capacité des candidats à réaliser les prestations définies dans le cahier des charges seront jugées au vu des références, moyens techniques et humains et certificats de capacité produits

#### Section IV: PROCEDURE

## 1) Type de procédure/ Mode de passation

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique avec possibilité de recourir à la procédure négociée pour des travaux complémentaires selon les dispositions de l'article R 2122-1 du code de la commande publique.

Des décisions de poursuivre, des avenants pourront survenir dans le cadre des articles aux articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.

En cas d'absence d'offre ou si toutes les offres déposées sont inappropriées, la collectivité se réserve le droit de recourir à un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R 2122-1 du code de la commande publique.

### 2) Critères d'attribution

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

#### 3) Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres : 02/11/2021-12 heures

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire souhaitée par l'organisme qui passe le marché : l'euro

#### Section V: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## 1) Autres informations

#### Adresse de retrait des dossiers :

Uniquement sur la plate-forme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : <a href="https://marches.ternum-bfc.fr">https://marches.ternum-bfc.fr</a> (réf : ASST-VILECHO-VILPREVOIR).

Il est fortement conseillé de s'inscrire sur cette plateforme avec une adresse mail valide et consultée régulièrement pour être alerté des éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées.

#### Réception des offres :

Les plis devront être « déposés » sur la plateforme de dématérialisation Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : <a href="https://marches.ternum-bfc.fr">https://marches.ternum-bfc.fr</a>, avant la date et l'heure de réception des offres.

## 2) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon 22 rue Assas 21016 DIJON © 03.80.73.91.00

AAPC - ASST-VILLECHAUD - VILLEPREVOIR

Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus :

Greffe du Tribunal de Dijon 22 rue Assas – BP 61616 21016 DIJON № 03.80.73.91.02

Courriel: greffe.ta-dijon@juradm.fr

# 3) Adresse où l'on peut demander des renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le site du profil d'acheteur : https://marches.ternum-bfc.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant téléchargé le DCE sur la plateforme e-bourgogne (sous condition de non-anonymat sur cette dernière) 7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

4) Date d'envoi du présent avis à la publication : 0 6 OCT. 2021

Pour le Maire L'Adjoint aux travaux Gilbert LIENHARD

